PCPE - TSA 25 Sésame Autisme

Services d'accompagnement médico-social et sanitaire - Bourgogne-Franche-Comté

37, avenue des alliés - Le Mercurial - 25200 - MONTBELIARD
Téléphone : 03 81 71 70 40
Courriel : pcpe@sesameautisme-fc.fr
Site internet : https://sesameautisme-fc.fr/pcpe/

Fonctionnement

Type d'établissement	(PCPE) Pôle compétence et de prestations externalisées
Intitulé de l'agrément	PCPE Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
Zone géographique concernée	Bourgogne Franche-Comté, Doubs - 25

Accueil et procédure d'admission

Profil des personnes accueillies	Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) vise à assurer la continuité du parcours des enfants et adultes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).
Modalité d'admission	La saisine du PCPE se fait par la personne et sa famille auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) est nécessaire pour bénéficier des services du PCPE. Cependant, l'intervention peut être engagée dans l'attente de la décision de la CDAPH. L'admission est prononcée par le Directeur Général de Sésame Autisme Franche-Comté.

Composition de l'équipe

Commentaire(s) composition de l'équipe	Le service est composé d'une équipe de professionnels qualifiés et formés dans le domaine de l'autisme : deux éducateurs spécialisés (coordinateurs de parcours), une infirmière, une psychologue, une psychopédagogue et un médecin-coordinateur. Cette équipe œuvre en concertation avec la personne et le cas échéant son représentant légal (pour les mineurs ou majeurs protégés).

Modalités d'accompagnement

Description des interventions proposées	L’accompagnement à partir des lieux de vie dans l’attente d’une réponse adaptée L’anticipation et la prévention des ruptures de parcours Le maintien à domicile dans un objectif d’inclusion La guidance parentale